



**COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL**

4EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 29 JUIN 2021

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet

Le Conseil Général de Donneloye

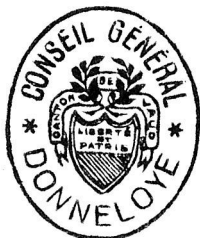
- vu le préavis no 04/2021 présenté par la Municipalité
- entendu le rapport de la commission ad'hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

d'accepter le préavis municipal no 04/2021

- 1. d'approuver la modification de l'article 35 du règlement du Conseil Général de la Commune de Donneloye, de le soumettre à l'approbation de la Cheffe du Département des institutions et du territoire du Canton de Vaud et de fixer son entrée en vigueur dès l'approbation du règlement par cette dernière.**

Le Président :

Gilbert Gavillet



la secrétaire :

Murielle Jaquier